

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : Danielle BERLIER - MAURICOUT

Présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : M. RIVOLLIER (pouvoir à PONCET), CORDERO (pouvoir à CHOMIENNE).

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2022**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion.

**Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Vu les mouvements au sein des services techniques, vu le recrutement d'un nouvel agent technique, et vu l'avis favorable du CTI, il est nécessaire de délibérer pour la création d'un poste correspondant à ce nouvel agent.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24 heures hebdomadaires)**

Vu la mise en disponibilité pour convenances personnelles puis la démission d'un agent d'animation, il est nécessaire de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24h) et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h).

Le conseil municipal approuve la création et suppression des postes désignés ci-dessus.

**Modalités de publicité des actes administratifs pris par les communes de moins de 3500 habitants**

Vu les nouvelles modalités de publication des actes administratifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le conseil municipal décide de publier les actes administratifs par voie d'affichage à la porte de la mairie ainsi qu'au tableau d'affichage dans le hameau de Saint-Just.

**SIPG – Groupement de commandes – Maintenance des hottes et du matériels de cuisine**

Les communes et les intercommunalités de la vallée du Gier, ci-dessous mentionnées se sont mises d'accord pour mutualiser leurs moyens notamment dans le cadre de la commande publique.

Dans ce cadre, les communes de CHATEAUNEUF, DOIZIEUX, GENILAC, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, RIVE DE GIER, SAINT-CHAMOND, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, ont décidé de mutualiser la consultation relative à la passation d'un marché de service, relatif à la maintenance des hottes et matériels de cuisine.

Le conseil municipal approuve le principe et la constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance des hottes et matériels de cuisine.

Autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

**Route forestière de Peumey et du Janorey : Approbation des travaux et demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle ses délibérations en date du 24 janvier et du 19 mai dernier concernant l'approbation des travaux de la Route Forestière du massif de Peumey et du Janorey ainsi que la demande de financement.

Il s'avère que lors de l'étude du dossier, il est nécessaire de faire la différence entre une route forestière et une mise au gabarit d'une route forestière. De ce fait, l'enveloppe financière de l'opération s'élève à 143 893.91 € HT, subventionnable à 80 % au titre du dispositif 4.31 du PDRH et du plan de soutien à la filière Bois du Département de la Loire soit un montant de subvention de 109 396.14 € entraînant un autofinancement à la charge de la commune d'un montant de 34 497.77 € HT.

Le conseil municipal approuve le projet ainsi que le mode de financement et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

## Forêt communale : Application du régime forestier sur les nouvelles parcelles

Suite à l'acquisition des parcelles des consorts Lacombe, le conseil municipal approuve l'application du régime forestier sur ces deux parcelles (BC 1 et BC2) d'une superficie totale de 4 ha 77 a 00 ca.

## SIEL : Adhésion compétence ROC42

ROC42 permet de transporter les données issues d'Objets Connectés vers une Plateforme, à partir de laquelle les données pourront être récupérées, traitées ou visualisées. Cette adhésion est conclue pour une durée de 6 ans et renouvelable tacitement par période d'un an. Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette compétence. Le conseil municipal par 2 voix contre, 3 abstentions, et 10 voix pour, décide d'adhérer à la compétence ROC42 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## SEM : Adhésion plateforme ADS et outils informatique dématérialisé

Depuis 2016, Saint Etienne Métropole offre un service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'instruction du volet accessibilité des dossiers d'Autorisation de travaux est également assuré par les services de Saint Etienne Métropole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Vu toutes ces obligations, Saint Etienne Métropole propose une offre de service avec plusieurs niveaux d'intervention, ainsi qu'un outil informatique dématérialisé.

Le conseil municipal approuve la convention d'adhésion à la plateforme « ADS », qui est conclu pour une durée de 3 ans et approuve la convention de mise à disposition d'un outil informatique pour une durée de 8 ans.

## Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage – Demande prolongation délai

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes rencontrés sur le projet d'aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage, tout d'abord la recherche d'entreprises compétentes pour ces travaux spécifiques, ainsi que la difficulté d'approvisionnement des matériaux. Vu la caducité au 31/12/2022 de la subvention accordée par la DREAL pour ce projet, il est nécessaire de délibérer pour demander une prolongation de délai.

Le conseil municipal après avoir délibéré, demande à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes d'accorder une prolongation de délai de la subvention accordée.

## QUESTIONS DIVERSES

### **M. le Maire :**

- Informe au conseil municipal qu'un mouvement de crédit, de compte à compte, a été réalisé, à savoir :
  - Compte 2051 + 3 000 €
  - Compte 231 - 3 000 €
- Informe que la participation de Saint Etienne Métropole, compétence assainissement, va être revue à la baisse à partir de l'année 2023.
- Fait le point sur l'organisation de l'inauguration de l'école qui est fixée le samedi 2 juillet 2022.
- Fixe le prochain conseil municipal au mercredi 20 juillet 2022 à 18h30.

### **M. ALBERT :**

- Fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'AFR.
- Fait le compte rendu du Conseil d'Ecole.
- Informe les membres présents du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse qui se prénomme Convention Territoriale Globale. Un travail en commun avec Norbert LACROIX, Adjoint à la mairie de La Terrasse sur Dorlay, va être effectué.
- Informe que sur l'application ILLIWAP, il y a une nouvelle fonctionnalité agenda.
- Fixe une réunion, pour présenter le site internet qui va bientôt être mis en ligne, le lundi 11 juillet à 18h30.

### **Mme CHARRIN :**

- Demande si nous pouvons prendre contact avec le service transport de Saint Etienne Métropole afin de rajouter une ligne de bus avec un départ à 9h de Doizieux. Mr ALBERT va envoyer un mail à Mr VERCASSON.

### **Mme PLANTIER :**

- Fait le compte rendu de la kermesse de l'école de Saint-Just
- Informe que le panneau « Attention enfants » qui se trouve vers l'école de Saint Just est tombé. Si les agents techniques pouvaient le refixer.

**M. CHOMIENNE :**

- Informe qu'il procède à la peinture des limites des parcelles forestières de la commune en présence des jeunes employés cet été.
- Fixe la date pour l'arrachage de l'ambroisie le samedi 30 juillet à 8 heures au cimetière de Saint-Just.

**M. PONCET :**

- Informe que les travaux du commerce multiservices ont commencé cette semaine
- Fait le compte rendu de la réunion Saint Etienne Métropole, compétence Eau, qui a eu lieu lundi 27 juin en mairie de Doizieux
- Fait le compte rendu de la commission Voirie de Saint Etienne Métropole

La séance est levée à 21 h 15.